

Les différences présentées ci-dessus ne constituent pas une liste exhaustive et ne sauraient couvrir l'intégralité des distinctions existant entre XLB et Generali.

XLB

GENERALI



TARIF	5€ fixe + 0,28€ par ha	0,50€ par ha	TARIF
ARBRES MORTS	N'assure pas les dégâts matériels des arbres morts en bordure de route, et les dégâts immatériels caractéristique d'un abandon d'entretien	Assure les arbres morts en bordure de route, à l'exclusion des "dommages causés par un défaut d'entretien manifeste du terrain ».	ARBRES MORTS
ETANGS ET ANNEXES	Assure les etangs avec un palier tarifaire Assure différentes annexes (batiments, ruines etc)	Assure les etangs jusqu'à 8ha au prix de 50 centimes par ha N'assure que les annexes propre à l'exploitation forestière	ETANGS ET ANNEXES
PRAIRIES	Les prairies peuvent être assurées	Les prairies et cultures peuvent être assurées jusqu'à 20% de la surface forestière (hors culture à gibier)	PRAIRIES
FRANCHISE	Franchise de 500€	1500€ de base 2000€ pour les arbres de bord de route 2500€ pour les arbres en bordure de voies ferrée	FRANCHISE
	Propose une Assurance Tempête et Incendie à un cout de 26,46€ pour des feuillus		
		Propose la protection juridique à un cout de 6ct/ha	

Conformément à la réglementation en vigueur, le Comité des Forêts n'est pas habilité à délivrer de conseils, recommandations ou avis en matière d'assurance. Toute démarche ou décision relevant de la couverture assurantielle incombe à chaque propriétaire.